

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### **Droit des obligations : Droit de la responsabilité civile (4DR1057)**

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	
<b>Bachelor en droit accéléré</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	
<b>Préalable au master en droit</b>	<b>Cours: 3 ph</b>	Voir ci-dessous	

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### **Période d'enseignement:**

- Semestre Automne

#### **Equipe enseignante**

MÜLLER Christoph, Professeur ordinaire.  
SINGER Mathieu, Assistant doctorant.  
GREINIG Scott, Assistant doctorant.

#### **Contenu**

Après une introduction portant sur la notion, les délimitations, les fondements et les sources légales de la RC, la première partie du cours est consacrée aux conditions générales, à savoir le préjudice, l'illicéité et le rapport de causalité. La deuxième partie a comme objet la faute comme titre de la responsabilité aquilienne. La troisième partie sera consacrée aux différentes responsabilités objectives simples. La quatrième partie traitera des responsabilités objectives aggravées et notamment de celle du détenteur d'un véhicule automobile. La cinquième partie aura comme objet la réparation du préjudice. La dernière partie traitera de la pluralité de responsables et du futur droit de la RC.

#### **Forme de l'évaluation**

Examen écrit commun avec l'examen de Droit des obligations, Partie générale (3h), comprenant des questions théoriques et la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques. L'examen n'est pas open book ; se référer aux instructions données pendant le semestre et sur Moodle s'agissant des annotations autorisées.

#### **Documentation**

Le cours est basé sur l'ouvrage de Christoph Müller, La responsabilité civile extracontractuelle, Bâle 2013 ; les cas-minute seront publiés sur Moodle.

#### **Forme de l'enseignement**

Méthode socratique combinée avec des séances d'exercices (résolution de cas-minute et analyse d'arrêts).

#### **Objectifs d'apprentissage**

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Distinguer les régimes de responsabilité.
- Résoudre des cas pratiques.
- Appliquer les conditions de responsabilité.
- Questionner les choix de politique juridique.
- Définir les conditions de responsabilité.

#### **Compétences transférables**

- Identifier les problèmes juridiques.
- Rédiger une analyse de cas.
- Analyser un état de fait.